

Sommaire - Étudiants ayant des incapacités au cégep : Réussite et avenir

Rapport final présenté à FQRSC
Printemps 2006

Catherine Fichten, Ph.D., Shirley Jorgensen, M.B.A., Alice Havel, Ph.D., Maria Barile, M.S.W.

Avec la Collaboration de :

Marie-Eve Landry, M.Ps., Daniel Fiset, B.A., Jean-Charles Juhel, M.Ed., Sylvie Tétreault, Ph.D., Vittoria Ferraro, B.Sc., Caroline Chwojka, B.A., Mai N. Nguyen, B.Sc., Iris Alapin, M.A., Rosie Arcuri, Gabrielle Huard, Rhonda Amsel, M.Sc.

Réseau de Recherche Adaptech – Collège Dawson, Montréal

Sommaire

Résumé

Dans la présente étude nous avons examiné les perceptions sur les obstacles et les facilitateurs au succès scolaire tels que perçus par les diplômés de niveau collégial avec ou sans incapacité, des répondants locaux (conseillers pour les étudiants ayant des incapacités) oeuvrant dans les cégeps, et les étudiants ayant divers types d'incapacités. Dans la mesure où les perspectives des étudiants et des répondants sont valides et qu'elles reflètent différents aspects de l'expérience collégiale, il est important d'obtenir des informations de ces deux sources. L'échantillonnage a également permis d'identifier les similarités et les différences des expériences des diplômés sans incapacité et de ceux ayant des incapacités qui étaient ou n'étaient pas inscrits pour recevoir des services spécialisés. Enfin, cette étude a aussi permis de connaître ce qui arrive aux étudiants une fois qu'ils ont complété leurs études collégiales (ex. : se renseigner sur leur projets futurs, que ce soit un emploi, la poursuite de leurs études ou d'autres projets) et de connaître quelle proportion d'étudiants ayant des incapacités s'inscrivent pour recevoir des services spécialisés à leur cégep.

En vue de répondre à ces objectifs, nous avons interrogé (a) des répondants oeuvrant dans les cégeps; (b) des étudiants ayant différents types d'incapacités qui étaient inscrits dans l'un des 48 cégeps publics au moment de l'étude et qui recevaient des services spécialisés reliés à leurs incapacités; (c) trois groupes de diplômés récents (sans incapacité, avec incapacités qui étaient inscrits pour recevoir des services spécialisés et avec incapacités, mais sans être inscrits à ces services). Les diplômés provenaient de trois cégeps ayant une large population étudiante, soit : le Collège Dawson, le Cégep du Vieux Montréal et le Cégep de Sainte-Foy. Les types d'incapacités étudiées comprenaient : les troubles d'apprentissage/déficits de l'attention, les déficiences motrices, les déficiences auditives, les problèmes médicaux, les troubles psychologiques, les limitations fonctionnelles aux mains/bras, la basse vision, la cécité, les troubles neurologiques, la Surdit , les troubles du langage ou de la communication et les troubles envahissants du d veloppement (TED), tels que l'autisme ou le syndrome d'Asperger.

Les donn es obtenues ont permis de r pondre aux questions suivantes : Dans quels programmes les  tudiants ayant des incapacit s sont-ils inscrits au C gep? Que font-ils un an apr s avoir  t  diplôm s? Que perçoivent-ils comme  tant des facilitateurs ou des obstacles au plan personnel, au plan du C gep et au plan de la communaut  en lien avec leur succ s scolaire? Qu'est-ce que les  tudiants, les c geps et les organismes communautaires peuvent faire pour faciliter le succ s scolaire des  tudiants ayant des incapacit s?

Nous r sumons dans cette partie du rapport, les r sultats de la pr sente  tude et indiquons des recommandations   des fins de recherche et d'intervention. Des d tails additionnels sont disponibles dans le rapport final, incluant les versions anglaise et fran aise de l'instrument de mesure d velopp  par notre groupe de recherche, le Questionnaire sur votre exp riences au c gep (QEC) disponible en formats adapt s.

Objectifs

Afin de diminuer les obstacles, soutenir le succès scolaire des étudiants ayant des incapacités dans nos institutions post-secondaires et sensibiliser les administrateurs, il est impératif que les informations qui reflètent bien les diverses réalités de la communauté collégiale soient transmises aux groupes et aux individus concernés afin qu'ils puissent : (a) aider à recruter, retenir et augmenter le taux de diplômation des étudiants ayant des incapacités; (b) assurer que ces étudiants aient des opportunités d'emploi et de poursuivre leur éducation une fois diplômés; et (c) déterminer les facteurs spécifiques qui influencent leur succès scolaire qui ne sont pas identifiés dans les études portant sur les étudiants sans incapacité. L'objectif principal de la présente recherche est de fournir ces informations qui, ultérieurement, aideront les étudiants ayant des incapacités à réussir leurs études collégiales et devenir concurrentiels pour les places dans les universités ainsi que sur le marché du travail.

Pour réaliser cet objectif, nous avons (1) mené une étude systématique sur la perception des répondants locaux (conseillers pour les étudiants ayant des incapacités) et des étudiants en cours de formation ayant divers types d'incapacités, des facilitateurs et des obstacles à la poursuite et à la réussite de leurs études collégiales et leur succès dans le système scolaire; 2) exploré les perceptions post-cégep des facilitateurs et des obstacles de récents diplômés avec et sans incapacité des programmes d'études pré-universitaires et techniques/professionnels. Puisque notre population de diplômés provient des trois cégeps comptant le plus grand nombre d'étudiants ayant des incapacités (c'est-à-dire le Collège Dawson, le Cégep du Vieux Montréal et le Cégep de Sainte-Foy, nommés les « centres d'accueil »), nous avons été en mesure de comparer les réponses des diplômés n'ayant pas d'incapacité, des diplômés ayant des incapacités inscrits pour recevoir des services spécialisés, ainsi que celles des diplômés ayant des incapacités non-inscrits pour obtenir de tels services.

Les objectifs spécifiques étaient les suivants

- Examiner ce qui rend plus facile (les facilitateurs) ou à l'inverse, plus difficile (les obstacles) la réussite scolaire des étudiants ayant des incapacités au cégep
- Explorer les similarités et les différences entre les diplômés sans incapacité et ceux ayant des incapacités qui sont inscrits ou non aux services spécialisés de leur cégep
- Décrire ce qui arrive aux étudiants après l'obtention de leur diplôme
- Fournir un questionnaire qui permet d'évaluer les obstacles et les facilitateurs académiques des étudiants pour des fins d'évaluation institutionnelle
- Informer les administrateurs pour le développement de politiques et de pratiques appropriées

Méthodologie

Cette étude a été menée en trois phases. Les taux de réponses à chaque phase sont de 83% (Phase 1), 32% (Phase 2) et 28% (Phase 3).

- Phase 1 - 57 répondants ont complété les instruments de mesure (les questions démographiques, les questions qualitatives sur les éléments qui rendent les études « plus faciles », « plus difficiles » et les changements suggérés, et le Questionnaire sur votre expérience au cégep) lors d'un entretien téléphonique au cours de la session d'automne 2004
 - Phase 2 - 300 étudiants inscrits aux services spécialisés de leur cégep à la session d'hiver 2005 ont complété des questionnaires similaires. Parmi ceux-ci, 159 ont complété les instruments à deux reprises à 4 semaines d'intervalle afin de déterminer la fidélité du questionnaire (test-retest)
 - Phase 3 - 1486 diplômés récents, avec et sans incapacité, provenant de deux cégeps francophones et d'un cégep anglophone, ont complété les mêmes questionnaires ainsi qu'une section supplémentaire, le Questionnaire Post-Collégial. Parmi ces diplômés, 182 ont indiqué qu'ils avaient une incapacité et 1304 ont indiqué n'en présenter aucune.
-

Résultats

Caractéristiques de l'échantillon et représentation des étudiants et des diplômés ayant des incapacités dans les cégeps. Dans le même sens que la tendance générale au niveau de l'éducation post-secondaire, les étudiants actuels ayant des incapacités et les trois groupes de diplômés étaient plus susceptibles d'être des femmes que des hommes. Les diplômés ayant des incapacités étaient en moyenne plus âgés de 6 mois que leurs collègues sans incapacité, ce qui abonde dans le même sens que les résultats d'une étude antérieure qui indiquait que les étudiants ayant des incapacités prenaient environ une session de plus que leurs pairs sans incapacité pour terminer leurs études collégiales. La majorité des étudiants ayant des incapacités et des trois groupes de diplômés (au total, plus de 90%), étaient inscrits dans des programmes réguliers visant l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) : environ 50% provenaient d'un programme d'études pré-universitaires et 50% d'un programme technique/professionnel.

Bien qu'une grande variation existe d'un cégep à l'autre, les répondants ont mentionné avoir en moyenne sept années d'expérience dans leur emploi et consacré en moyenne une journée (20%) par semaine pour les services aux étudiants ayant des incapacités. Plus de la moitié de ces professionnels ont indiqué avoir de l'expérience dans l'octroi de services auprès d'étudiants ayant des troubles d'apprentissage, des déficiences motrices et des déficiences auditives alors que moins de la moitié d'entre eux avaient de l'expérience dans la distribution de services spécialisés aux étudiants présentant des troubles d'ordre médical et/ou psychologique.

La nature des incapacités des étudiants inscrits pour recevoir des services spécialisés dans leur Cégep a changé au courant des dernières années. Les incapacités les plus souvent rapportées par les étudiants et diplômés étaient : des troubles d'apprentissage/d'attention, des déficiences motrices, des déficiences auditives, des problèmes médicaux et des troubles psychologiques. De plus, il est à noter que près de 25% de ceux qui sont inscrits aux services spécialisés présentaient plus d'une incapacité.

Les déficiences d'une grande partie des étudiants ayant des incapacités ne correspondent plus à la division tripartite originale du Ministère de l'Éducation, Loisir et Sport (MELS) du Québec, qui se divise par déficiences visuelles, par déficiences auditives et par une catégorie générale « autres ». En effet, le type d'incapacités le plus rapporté parmi les étudiants inscrits pour recevoir des services spécialisés au sein de leur cégep sont les troubles d'apprentissage et ces derniers ne sont pas une catégorie reconnue et financée par le modèle traditionnel du MELS. D'autres incapacités fréquemment rapportées par les étudiants incluent les troubles psychologiques et psychiatriques, qui ne sont également pas reconnus ou financés par le MELS et pour lesquels les répondants estiment avoir peu de connaissances.

Nous avons trouvé que la proportion d'étudiants inscrits aux services spécialisés de leur établissement scolaire avait légèrement augmenté depuis 1999. Toutefois, cette augmentation paraît minime et ne semble pas suivre l'augmentation correspondante dans les autres provinces. Le fait le plus bouleversant est que la proportion continue à représenter moins de 1% de tout l'effectif étudiant. De la même façon, le pourcentage d'étudiants inscrits pour recevoir des services spécialisés et pour lesquels les cégeps reçoivent du financement du MELS a augmenté par rapport à celui observé en 1999, mais de façon peu considérable. En effet, à l'heure actuelle, les cégeps ne reçoivent des fonds que pour soutenir le tiers des étudiants présentement inscrits pour recevoir des services spécialisés. Cette situation a contribué à de sérieux problèmes financiers et des difficultés en termes de distribution des services. Pour pallier ces difficultés, les cégeps gèrent la situation par divers moyens. À titre d'exemple, certains cégeps ont une liste d'attente.

Notre étude sur les diplômés suggère que la proportion actuelle d'étudiants rapportant des incapacités se situe autour de 10%. Parmi eux, la majorité ne s'inscrit pas pour recevoir des services spécialisés. Notons par ailleurs que la majorité de ces derniers présentent des incapacités d'ordre médical, psychologique ou encore des incapacités visuelles et des troubles d'apprentissage.

Étudiants inscrits versus non-inscrits aux services spécialisés. Comme c'est le cas dans les autres collèges et universités en Amérique du Nord, nos résultats suggèrent que la majorité des étudiants rapportant des incapacités dans les cégeps (à peu près 90% dans nos échantillons) ne s'inscrivent pas pour obtenir des services spécialisés ou pour recevoir des adaptations particulières. Par conséquent, l'évaluation du nombre d'étudiants ayant des incapacités à partir des inscriptions aux services spécialisés représente une sous-estimation de la proportion réelle. Ceci soulève également la question à savoir s'il y a en effet une proportion très petite d'étudiants ayant des incapacités dans le système collégial ou encore s'ils sont inscrits dans les cégeps, mais pour des diverses raisons, ne s'inscrivent pas aux services spécialisés.

Néanmoins, puisque la majorité des étudiants ayant des incapacités ne sont pas inscrits pour recevoir de services spécialisés, des adaptations sont rarement fournies par le personnel ou le corps enseignant. Le besoin d'appliquer le modèle de l'accessibilité universelle en pédagogie, qui implique des stratégies éducationnelles accessibles à tous les étudiants, incluant ceux ayant des incapacités, apparaît donc important.

Problèmes de financement. Des estimations suggèrent qu'il y a approximativement 15 000 étudiants ayant des incapacités actuellement inscrits dans les cégeps (c'est-à-dire à peu près 10% des cégépiens) bien que seulement 10% sont inscrits aux services spécialisés. Pour leur part, les cégeps ne reçoivent du financement que pour un tiers des étudiants inscrits à ces services. Ces données indiquent donc des problèmes sérieux de financement concernant la distribution de services spécialisés pour les étudiants ayant des incapacités.

« *La clientèle émergente* ». Les rapports des répondants et des gestionnaires des services spécialisés des trois cégeps « centres d'accueil » montrent des tendances quant aux types d'incapacités présentées par les étudiants qu'ils desservent. Les cégeps reçoivent peu ou pas de financement du MELS pour plusieurs d'entre elles. La tendance à long terme montre que la « clientèle émergente » d'étudiants présentant des troubles d'apprentissage et des problèmes médicaux et psychologiques augmente substantiellement, ce qui soulève de nouvelles préoccupations financières. De même, cette clientèle amène des difficultés pour les répondants qui se sentent peu expérimentés et peu aptes à leur donner les services adéquats.

Bien que le MELS ait déjà mis en vigueur un ensemble de changements dans les cégeps pour assurer que les étudiants présentant des troubles d'apprentissage reçoivent davantage d'attention, des augmentations budgétaires très modestes ont été enregistrées pour faire face à cette « clientèle émergente ».

Utilisation du Questionnaire sur votre expérience au cégep (QEC) pour faciliter la réussite des étudiants. Nous avons développé 32 items pour le Questionnaire sur votre expérience au cégep et établi des coefficients de validité et de fidélité acceptables. Le questionnaire est disponible en anglais et en français, en format régulier, en gros caractères et en version digitale (format Word) dans l'Appendice du rapport intégral. Malgré le fait qu'il n'y a pas de « normes », les moyennes obtenues pour chaque item sont présentées dans le rapport final en fonction des étudiants ayant des incapacités en général et en fonction des incapacités spécifiques.

Quels facteurs facilitent les études au cégep? Lesquels présentent des obstacles? Que faudrait-il changer? De manière générale, tous les participants ont mentionné davantage de facteurs qui ont facilité leurs études que de facteurs qui les ont rendu plus difficiles. Cette tendance était surtout observable lorsqu'il s'agissait de facteurs reliés à l'environnement du cégep et qui étaient généralement perçus comme importants et facilitants à la fois. Les situations personnelles des étudiants et les services de la communauté et du gouvernement étaient perçus comme moins importants et facilitants. De plus, les étudiants qui rapportaient plusieurs incapacités rencontraient plus d'obstacles.

Les répondants (conseillers pour les étudiants ayant des incapacités) ont identifié plusieurs facteurs reliés à leur fonction qu'ils considéraient comme étant importants pour la réussite des étudiants. Ceux-ci incluent : une bonne collaboration entre les professeurs et les répondants; des services de diagnostique à l'extérieur du cégep tels que des évaluations de troubles d'apprentissage; la capacité des étudiants à formuler leurs besoins; des attitudes favorables de l'administration du cégep face aux services spécialisés; l'identification des besoins des étudiants par les répondants, la reconnaissance de la part des étudiants de l'impact de leurs incapacités; le budget alloué aux services spécialisés de leur cégep; l'ouverture des étudiants à utiliser les services; les choix de carrière des étudiants et le niveau de connaissances des professeurs concernant les services spécialisés et les types d'adaptations nécessaires.

La majorité des participants avec et sans incapacité ont rapporté des facilitateurs et des obstacles similaires. Toutefois, les diplômés ayant des incapacités qui n'étaient pas inscrits pour recevoir de services spécialisés ont obtenu des scores significativement moins élevés à l'échelle globale ainsi qu'aux items reliés à l'environnement du cégep que les diplômés sans incapacité et les diplômés qui étaient inscrits aux services spécialisés. D'une part, de bons professeurs, les tuteurs, les centres d'apprentissage (aide pour l'étude, l'écriture, la prise d'examen et le tutorat) et la disponibilité des ordinateurs sur le campus et à l'extérieur étaient considérés comme des facilitateurs importants par les étudiants et les trois groupes de diplômés. Les amis, les horaires de cours, la facilité et l'attrait des cours et des programmes, une bonne situation financière, une grande motivation et des habiletés pour les études sont aussi considérés comme des facilitateurs. D'autre part, de « mauvais enseignants », des cours et des horaires difficiles, l'obligation d'avoir un emploi, des problèmes de transport public, une mauvaise situation financière, un manque d'accès aux ordinateurs du cégep, une trop grande charge de cours, le

manque d'habiletés pour les études, la difficulté et le manque d'intérêt pour les programmes, une faible motivation et le manque de temps étaient généralement perçus comme des obstacles.

Les résultats sur la disponibilité et l'accessibilité des ordinateurs au cégep et hors-campus, qui sont perçus comme des facilitateurs, correspondent aux résultats d'autres études appuyant l'idée que les ordinateurs facilitaient grandement les études des étudiants ayant des incapacités. De plus, une recherche récente rapporte que l'utilisation de l'ordinateur au travail est associée à un salaire plus élevé pour les employés avec et sans incapacité. Cependant, une autre étude récente indique que malgré l'utilisation importante du cyber-apprentissage au niveau de l'éducation post-secondaire au Canada, peu d'informations sont disponibles sur les besoins et les préoccupations des étudiants ayant des incapacités par rapport au cyber-apprentissage. Il est clair que plus d'études sont nécessaires.

Même si le niveau de motivation personnelle était perçu comme un facilitateur important pour la plupart des étudiants, il était spécialement facilitant pour les étudiants ayant des troubles d'apprentissage. Cette conclusion appuie d'autres recherches qui ont démontré que la motivation personnelle était identifiée comme un des plus importants facilitateurs, suivis de la famille et des amis, pour les étudiants ayant des troubles d'apprentissage.

Les diplômés sans incapacité et les diplômés avec incapacités inscrits et non-inscrits aux services spécialisés. Les résultats indiquent qu'en général, les diplômés ayant des incapacités ont obtenu des scores significativement inférieurs à ceux des diplômés sans incapacité, particulièrement pour les items reliés à la situation personnelle et pour l'index de difficulté global (IDF). Pour les individus ayant des incapacités, les préoccupations particulières incluent : leur mauvais état de santé et l'impact de leur incapacité.

Les changements suggérés par les étudiants ayant des incapacités de même que les diplômés avec ou sans incapacité étaient très semblables et visaient généralement l'environnement du cégep. Les facteurs les plus importants pour tous les groupes étaient l'amélioration des horaires de cours, du fonctionnement de leur cégep, des programmes et cours en général, de meilleurs professeurs, une plus grande disponibilité d'ordinateurs et de technologies de l'information, de soutien et d'aide ainsi que des améliorations à l'environnement physique du cégep. Les changements suggérés par les répondants visaient surtout l'amélioration de l'accessibilité aux locaux et aux installations de même que certains aspects des services qu'ils offrent. Promouvoir la collaboration et la communication entre les membres du personnel, les professeurs et les étudiants, accroître le financement de leurs services et plus de disponibilité de service de tutorat comptent parmi les changements les plus rapportés par les répondants.

Les données suggèrent aussi qu'il peut être important pour les étudiants ayant des incapacités de s'inscrire aux services spécialisés. Par exemple, les diplômés ayant des incapacités inscrits aux services spécialisés ont perçu que certains aspects de l'environnement du cégep, tels que la disponibilité des ordinateurs et du matériel de cours, étaient plus facilitants. Ils ont aussi des scores plus élevés pour l'index de difficulté global (IDF) que ceux non-inscrits. En fait, les diplômés ayant des incapacités non-inscrits détenaient les scores les plus bas, spécialement pour les items reliés à l'environnement du cégep. Les scores de l'index de difficulté global (IDF) pour les diplômés ayant des incapacités et qui sont inscrits étaient similaires aux scores des diplômés sans incapacité. Par contre, en excluant les items du questionnaire reliés aux incapacités, les diplômés inscrits avaient des scores à l'IDF, en moyenne, supérieurs à ceux des diplômés sans incapacité. Ceci ne s'appliquait pas aux diplômés non-inscrits.

En concordance avec d'autres études, les individus ayant des incapacités qui étaient inscrits aux services spécialisés de leur cégep ont mentionné de façon marquée que les adaptations comptaient parmi les plus importants facilitateurs, avec la sensibilisation et la diffusion de l'information au corps enseignant sur les incapacités. Dans la présente étude, les adaptations spécifiques perçues comme utiles étaient : avoir un preneur de note ou un interprète en classe, du temps supplémentaire pour les examens et travaux, des installations accessibles ainsi que les politiques du MELS et des cégeps qui permettent aux étudiants ayant des incapacités de réduire leur charge de cours tout en étant considérés comme des « étudiants à temps plein ».

D'autres études ont indiqué que le temps supplémentaire était important chez les étudiants ayant des troubles d'apprentissage et augmentait aussi leurs résultats scolaires. Ceci a été démontré dans le cas de tâches de compréhension de textes et d'algèbre, dans lesquelles les étudiants ayant des troubles d'apprentissage, qui avaient initialement obtenu des résultats plus faibles que leurs pairs sans incapacité sous des conditions de temps régulier, ont amélioré leurs résultats. De plus, ils ne se distinguaient pas de leurs pairs sans incapacité quand les deux groupes bénéficiaient d'une période de temps prolongée.

Comparaison entre les étudiants ayant des incapacités et les répondants. Dans la plupart des cas, les étudiants et les répondants s'entendaient sur les obstacles et les facilitateurs les plus importants. Les exceptions démontrent que même si les étudiants ont identifié différents facteurs sous la catégorie « situation personnelle » comme étant des facilitateurs (tels que les amis, leur horaire, l'accessibilité des ordinateurs hors-campus, les adaptations physiques à la maison et leur situation financière), les répondants ne partageaient pas leurs perceptions. De plus, les étudiants ont identifié des obstacles qui ne sont pas mentionnés par les répondants : une trop grande charge de cours, des cours trop difficiles, des mauvais horaires, l'impact de leur incapacité, une situation financière problématique et l'obligation de travailler pendant les études.

De leur côté, les répondants ont indiqué qu'un répondant bien informé, le service de pré-inscription aux cours pour les étudiants ayant des incapacités avant les autres étudiants, l'attitude et l'ouverture des professeurs à adapter leurs cours selon les besoins des étudiants, un bon service de counseling et d'aide pédagogique étaient d'importants facilitateurs, de même qu'une bonne revendication personnelle de l'étudiant – facteurs généralement non mentionnés par les étudiants ayant des incapacités. D'un autre côté, même si les étudiants n'ont pas identifié ces préoccupations, les répondants étaient insatisfaits à l'égard de divers aspects reliés aux services spécialisés et aux adaptations qu'ils offrent, le manque d'information et de sensibilisation à l'égard des incapacités au cégep, leur manque de connaissances sur les incapacités et les adaptations et la faible revendication personnelle des étudiants. En effet, la revendication personnelle (le fait de demander de l'aide et/ou d'affirmer ses besoins) a longtemps été perçue comme étant un facteur primordial pour le succès scolaire par les répondants. De plus, l'importance accrue du rôle du corps enseignant pour le succès scolaire des étudiants ayant des incapacités a aussi été soulevée dans plusieurs publications récentes.

Que se passe-t-il après l'obtention du diplôme? Nos conclusions font ressortir très peu de différences entre les pourcentages des diplômés avec ou sans incapacité qui ont continué leurs études post-collégiales ou dans les pourcentages de ceux qui travaillaient à temps plein ou à temps partiel. Il n'y avait pas de différence significative entre les taux d'emploi chez les diplômés avec ou sans incapacité.

Le taux d'emploi chez les diplômés dans les programmes techniques était très élevé - plus de 95% pour les diplômés avec ou sans incapacité. Les résultats de Statistiques Canada pour les individus ayant ou non des incapacités en 2001 n'indiquent qu'une légère différence dans les taux d'emploi chez les adultes avec ou sans incapacité. Par contre, il est important de noter que les statistiques générales pour le Canada notent une différence importante entre la proportion des individus avec et sans incapacité qui ne sont pas sur le marché du travail. Ceci ne s'appliquait pas aux diplômés du cégep puisque les proportions des diplômés avec et sans incapacité qui étudiaient ou qui n'étaient pas disponibles sur le marché du travail pour diverses raisons étaient très similaires.

De plus, il n'y avait pas de différence significative entre les diplômés avec ou sans incapacité en fonction du fait que leur emploi était relié ou non à leur domaine d'étude. Ces données sont consistantes à celles des diplômés universitaires mentionnées dans une importante étude américaine. En effet, la seule différence que nous avons trouvée entre les diplômés avec ou sans incapacité était le fait que les diplômés avec incapacités et qui étaient inscrits dans des programmes techniques étaient moins susceptibles que leurs collègues sans incapacité d'obtenir un emploi relié « étroitement » à leur domaine d'étude.

Conclusions

De manière générale, en analysant la situation des étudiants ayant des incapacités dans les cégeps, les résultats de cette étude indiquent plus d'éléments positifs que négatifs. La proportion des étudiants avec des incapacités a augmenté au cours des cinq dernières années. Les participants ont reporté substantiellement plus de facilitateurs que d'obstacles au plan de la réussite scolaire, particulièrement des facilitateurs associés à l'environnement du cégep. Par ailleurs, les diplômés avec ou sans incapacité ont poursuivi leurs études et sont entrés sur le marché du travail avec succès dans des proportions équivalentes.

Par contre, trois préoccupations principales doivent être notées. Premièrement, la croissance durant les cinq dernières années du nombre d'étudiants ayant des incapacités qui s'inscrivent aux services spécialisés dans leur cégep est limitée et demeure en dessous de 1% du corps étudiant comparativement à 6% dans le reste du Canada, donnée que nous avons trouvée il y a cinq ans. Deuxièmement, les résultats rapportent qu'approximativement 9 diplômés ayant des incapacités sur 10 ne s'inscrivent pas aux services spécialisés. En outre, ces diplômés non-inscrits ont vécu plus d'obstacles, en particulier reliés à l'environnement du cégep, que les diplômés sans incapacité ou les diplômés ayant des incapacités inscrits. Troisièmement, les résultats soulignent de sérieux problèmes de financement pour les services spécialisés, ce qui demande une attention particulière.

Recommandations

Recommandations pour fins de recherche.

Évaluer les obstacles et les facilitateurs des étudiants ayant diverses incapacités avant et après l'application des changements aux politiques et pratiques du cégep.

- Le Questionnaire sur votre expérience au cégep (QEC) peut être utilisé pour évaluer les obstacles et les facilitateurs chez les étudiants avec ou sans incapacité et peut aussi être inclus dans les sondages de recherche institutionnelle ciblant les étudiants et diplômés

Inclure systématiquement les questions relatives au statut et à la nature des incapacités des étudiants dans les études.

- Inclure les questions relatives aux incapacités dans tous les sondages des cégeps et s'assurer qu'ils soient disponibles en divers formats
- Inclure les questions relatives aux incapacités dans les sondages du SRAM (Service régional d'admission du Montréal métropolitain) et du SRAQ (Service régional d'admission au collégial de Québec)

Effectuer une étude sur l'accessibilité du cyber-apprentissage et sur les technologies de l'information.

- Dépendamment des circonstances, les ordinateurs et les technologies de l'information étaient perçus comme étant soit des obstacles importants, soit des facilitateurs importants. Il est donc indispensable d'effectuer des recherches sur l'accessibilité du cyber-apprentissage et sur les besoins des technologies de l'information dans les cégeps

Évaluer l'impact du financement des services spécialisés du cégep.

- Les résultats scolaires provenant des étudiants qui reçoivent du financement devraient être comparés à ceux des étudiants inscrits mais pour qui le financement n'est pas disponible (ex. : ceux ayant des incapacités « reconnues » versus « non-reconnues »). La moyenne générale obtenue au secondaire peut être utilisée comme une covariante ou un repère dans l'appariement des deux groupes d'étudiants

Rechercher plus d'informations sur les étudiants ayant des incapacités qui ne s'inscrivent pas aux services spécialisés de leur cégep.

- Les individus ayant des incapacités non-inscrits aux services spécialisés ont rencontré plus d'obstacles que les individus ayant des incapacités inscrits aux services et les individus sans incapacité.
- Pour assurer l'accès aux services appropriés aux étudiants avec des incapacités non-inscrits, il est essentiel d'obtenir plus d'informations sur ce groupe : Pourquoi ne se sont-ils pas inscrits? Quels sont leurs besoins et préoccupations? Comment leurs besoins scolaires peuvent-ils être comblés sans être inscrits aux services spécialisés? Auraient-ils eu de meilleurs résultats académiques s'ils s'étaient inscrits?
- Il s'avère essentiel de comparer les résultats scolaires des étudiants ayant des incapacités inscrits avec ceux des étudiants non-inscrits. Encore ici, la moyenne générale obtenue au secondaire peut être la covariante ou un repère dans l'appariement des deux groupes d'étudiants

Évaluer l'efficacité de chaque type de services offerts au cégep pour les différentes incapacités.

- Les adaptations reliées aux incapacités se trouvaient parmi les facilitateurs les plus importants pour les individus ayant des incapacités

Effectuer des études prospectives et rétrospectives afin d'analyser le cheminement des diplômés.

- Qu'arrive-il aux diplômés ayant des incapacités?
 - Étant donné qu'une grande proportion des diplômés poursuit leurs études après le cégep, quel est le cheminement universitaire des diplômés ayant des incapacités comparativement à ceux sans incapacité?
 - Quel est le cheminement de carrière à long terme des personnes diplômées des programmes techniques/professionnels, ainsi que leurs salaires?
-

Recommandations pour la pratique. Ces recommandations visent essentiellement le personnel du MELS et des cégeps, incluant les répondants (conseillers pour les étudiants ayant des incapacités) oeuvrant dans les cégeps, le corps enseignant, les gestionnaires des services reliés aux incapacités, le personnel responsable des services étudiants, l'aide financière, les technologies informatiques et de l'information, le développement professionnel, etc.

Il existe un besoin pour la pratique basée sur les données probantes dans l'approvisionnement du financement des services et adaptations reliés aux incapacités.

- Informer les répondants travaillant sur le campus des résultats de recherches pertinentes afin de promouvoir la pratique basée sur des données probantes
- Utiliser le QEC pour l'évaluation de programmes et de l'évaluation du cheminement scolaire des étudiants ayant des incapacités
- Les répondants peuvent administrer régulièrement le QEC à leur clientèle afin d'obtenir des informations sur la réalité des étudiants. Ce questionnaire peut permettre d'améliorer les services en incorporant les idées des étudiants, en tenant compte des changements dans le temps, en évaluant l'impact des améliorations et en offrant de la documentation afin de faciliter les prises de décision par les administrateurs des cégeps et du MELS

Il y a moins d'étudiants ayant des incapacités inscrits dans les cégeps au Québec comparativement aux autres provinces et relativement moins d'étudiants sont inscrits aux services spécialisés de leur cégep. De plus, les adaptations appropriées et la diffusion d'information concernant les incapacités dans la communauté collégiale étaient perçues comme étant particulièrement facilitantes. Ce dernier point suggère qu'il existe un besoin pour une plus grande visibilité des services et des adaptations reliés aux incapacités dans des contextes variés.

- Une meilleure visibilité des services spécialisés dans les cégeps pour les nouveaux arrivants, en acheminant, par exemple, des dépliants à tous les étudiants lorsqu'ils sont admis au cégep
- Élaborer un guide collégial qui fournit l'information concernant la disponibilité de diverses adaptations, de ressources et d'installations, en incluant aussi de l'information concernant le niveau de réussite des étudiants ayant utilisé ces services, et rendre ce guide accessible à tous les étudiants, non seulement à ceux ayant des incapacités
- Créer une vidéo et un dépliant promotionnels offrant de l'information sur les services disponibles pour les étudiants ayant des incapacités à travers les cégeps. Inclure les services qui pourraient aider les étudiants ayant des troubles d'apprentissage, des troubles psychologiques/psychiatriques et des problèmes médicaux.
- Publiciser les réussites des étudiants ayant des incapacités ainsi que les services spécialisés dans divers contextes (ex. : à l'intérieur du cégep, dans les écoles secondaires, dans les centres de réadaptation, aux groupes communautaires, à l'Ordre des Conseillers et Conseilleuses d'orientation et à l'Ordre des Psychoéducatrices et Psychoéducateurs du Québec, à Emploi-Québec, aux centres d'emploi adaptés tel que le SEMO, etc.
- Inclure l'information sur la disponibilité des adaptations reliées aux incapacités à travers les cégeps pendant les journées Portes ouvertes et à la visite dans les écoles secondaires
- Les professionnels et les professeurs des écoles secondaires doivent motiver les étudiants ayant des incapacités à poursuivre leurs études au cégep
- Inclure l'information reliée aux incapacités dans les publications tels que le « Guide aux études » et le « Guide général d'admission » du SRAM (Service régional d'admission du Montréal métropolitain) et du SRAQ (Service régional d'admission au collégial de Québec)
- Mettre en œuvre et diffuser des outils promotionnels qui sensibiliseront et informeront le personnel du cégep, avec une emphase particulière pour le corps enseignant, sur les incapacités en général et les adaptations appropriées
- Promouvoir les avantages de s'inscrire aux services spécialisés via le bulletin du cégep, les sites web et autres publications
- Suggérer aux membres du corps enseignant d'inclure dans tous leurs plans de cours, des déclarations telles que : « Si vous avez des incapacités, vous pouvez contacter les services spécialisés du cégep afin que le répondant puisse vous offrir les adaptations nécessaires pour faciliter vos études »
- Dé-stigmatiser l'inscription aux services spécialisés en les incluant parmi les autres services offerts dans les cégeps (ex. : la supervision durant les examens, qui n'est pas désignée exclusivement pour les étudiants ayant des incapacités)

Les étudiants rapportent que leur situation financière et la nécessité d'avoir un travail rémunéré durant leurs études leur posaient des obstacles.

- Le personnel des cégeps et les gestionnaires du MELS doivent accorder plus d'attention à la situation financière des étudiants. Il existe un besoin urgent pour une meilleure assistance financière désignée aux étudiants ayant des incapacités afin de pouvoir réduire leurs heures de travail durant les sessions scolaires
- Faire pression pour plus de soutien gouvernemental envers les étudiants ayant des incapacités
- Participer aux comités afin d'améliorer l'aide financière gouvernementale et aux programmes de compensation pour les étudiants (ex. : assistance sociale, financement relié aux études collégiales des étudiants)
- Publiciser la disponibilité de bourses aux étudiants avec des incapacités (ex. : AQEIPS (Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au post-secondaire), NEADS (Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire))

Les amis représentent un facilitateur important pour les étudiants ayant des incapacités.

- Aider à développer un programme de mentor par les pairs pour les étudiants ayant des incapacités

L'emploi est un aboutissement post-collégial important.

- Fournir le soutien et la formation nécessaire aux étudiants et diplômés afin de les aider à obtenir un emploi d'été, un emploi permanent ou des stages
- Encourager les employeurs potentiels et les agences d'emploi (ex. : AIM CROIT, SEMO) à recruter sur les campus

Les ordinateurs et les technologies de l'information, l'accessibilité universelle en pédagogie et un corps enseignant instruit étaient perçus comme étant des facilitateurs importants.

- Optimiser l'accès aux technologies de l'information avec des adaptations supplémentaires pour leur utilisation dans les cégeps et hors-campus
- Promouvoir l'accessibilité universelle en pédagogie et l'accessibilité du cyber-apprentissage aux organismes collégiaux tels que l'APOP (Association des applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire), AQPC (Association québécoise de pédagogie collégiale), profWeb (2006) et Clic (Bulletin collégial des technologies de l'information et des communications)
- Fournir plus d'information à propos de l'accessibilité universelle en pédagogie durant les séminaires professionnels pour les membres du corps enseignant, les répondants, les praticiens et les spécialistes du cyber-apprentissage dans les cégeps (ex. : PERFORMA)
- Approfondir les connaissances des professeurs en développant des équipes parmi les membres du corps enseignant pour discuter des problématiques reliées à l'accessibilité du cyber-apprentissage
- Considérer l'accessibilité du cyber-apprentissage dans les activités et les initiatives de technologies de l'information et de la communication au cégep
- Sensibiliser les centres de réadaptation et les fonctionnaires provenant de divers ministères par rapport à l'importance de l'accès des ordinateurs hors-campus
- Faire pression pour un meilleur financement pour les technologies de l'information adaptées dans les cégeps

Les répondants oeuvrant dans les cégeps croient qu'ils n'ont pas suffisamment de connaissances et que fournir des services aux étudiants ayant des incapacités n'est pas une priorité pour leur établissement.

- Améliorer le statut et la reconnaissance des répondants dans les cégeps
- Assurer une meilleure stabilité d'emploi aux répondants et reconnaître la pertinence de leur travail
- Offrir plus d'opportunités pour un développement professionnel afin que les répondants travaillant sur le campus puissent être mieux informés par rapport aux technologies de l'information adaptées et par rapport à la rencontre des besoins d'un nombre croissant de cette « clientèle émergente » (ex. : les étudiants ayant des problèmes médicaux ou des problèmes psychologiques), peu importe si les étudiants sont inscrits ou non à leurs services

L'amélioration des services et des adaptations pour les étudiants avec des incapacités était perçue comme étant une problématique importante autant pour les étudiants que pour les répondants.

- Les facteurs reliés à la situation personnelle amenant des obstacles significatifs pour les étudiants ayant des incapacités, les répondants doivent porter plus d'attention vers l'amélioration de cet aspect
- Fournir des services aux étudiants ayant tous les types d'incapacités
- Fournir des services de transport supplémentaires en plus du transport adapté
- Assurer une plus grande disponibilité du tutorat
- Améliorer l'accessibilité des immeubles et des installations du cégep
- Offrir un service de pré-inscription aux étudiants ayant des incapacités afin de leur permettre d'obtenir des horaires qui conviennent mieux à leurs besoins
- Informer les étudiants ayant des incapacités qu'ils ont la permission d'avoir un horaire moins chargé tout en étant considérés comme des étudiants à temps plein et encourager les coordinateurs des programmes techniques/professionnels de permettre aux étudiants de compléter leurs études en davantage de sessions que le nombre prescrit dans la description du programme
- Créer des liens plus étroits entre les répondants inexpérimentés et les cégeps « centres d'accueils » de l'est et l'ouest du Québec

Un financement amélioré pour les services reliés aux incapacités dans les cégeps était perçue comme une priorité importante.

- MELS doit reconsidérer sa formule de financement pour les services aux étudiants ayant des incapacités. Il est primordial de reconnaître les incapacités « non-reconnues » de la « clientèle émergente », tels que les troubles d'apprentissage, certains problèmes médicaux et troubles psychiatriques
-

QUESTIONNAIRE SUR VOTRE EXPÉRIENCE AU CÉGEP

À l'aide de l'échelle suivante, indiquez comment chaque item a **influencé vos études au Cégep** en les rendant :

1	2	3	4	5	6	[N/A]
Plus difficile	Modérément plus difficile	Légèrement plus difficile	Légèrement plus facile	Modérément plus facile	Plus facile	Non Applicable

Inscrivez le chiffre correspondant pour chaque item. Si un élément ne s'applique pas à votre situation, répondez par **N/A** (non applicable).

Situation personnelle

1. _____ Situation financière
2. _____ Travail rémunéré
3. _____ Situation familiale
4. _____ Ami(es)
5. _____ Degré de motivation personnelle
6. _____ Gestion du travail scolaire (méthode, organisation)
7. _____ Expériences scolaires antérieures
8. _____ État de santé
9. _____ Impact de mon incapacité

Environnement du Cégep

10. _____ Degré de difficulté des cours
11. _____ Charge reliée au nombre de cours
12. _____ Horaire des cours
13. _____ Attitude des professeurs
14. _____ Attitude du personnel non enseignant (ex. : personnel du registrariat /de l'aide financière)
15. _____ Attitude des étudiants
16. _____ Disponibilité des ordinateurs dans le Cégep
17. _____ Formation sur les technologies informatiques au Cégep
18. _____ Disponibilité du matériel de cours
19. _____ Opportunité de participer aux activités parascolaires au Cégep (ex. : clubs, sports, activités sociales)
20. _____ Ouverture des professeurs à adapter les cours en fonction de mes besoins
21. _____ Accessibilité des installations physiques (ex. : portes, salles de cours, laboratoires)
22. _____ Accessibilité aux cours d'éducation physique au Cégep
23. _____ Disponibilité des services au Cégep pour les étudiants ayant des incapacités

Soutien et services de la communauté et du gouvernement

24. _____ Disponibilité d'une aide financière
25. _____ Disponibilité de tutorat à l'extérieur du Cégep
26. _____ Service de transport public
27. _____ Disponibilité des ordinateurs à l'extérieur du Cégep
28. _____ Formation sur les technologies informatiques à l'extérieur du Cégep
29. _____ Services adaptés pour les étudiant(es) ayant des incapacités à l'extérieur du Cégep
30. _____ Disponibilité d'un moyen de transport adapté pour les étudiant(es) ayant des incapacités
31. _____ Coordination des horaires des services spécialisés pour les étudiant(es) ayant des incapacités (ex. : préposé(e) aux soins, transport adapté) et du Cégep
32. _____ Disponibilité des adaptations / aides techniques à mon domicile (ex. : rampe d'accès, ATS)

Information pour nous rejoindre

Pour de plus amples informations et pour obtenir le texte intégral du rapport, veuillez consulter le site Web du Réseau de Recherche Adaptech (<http://www.adaptech.org>) ou contacter l'une des chercheuses principales.

Catherine S. Fichten, Ph.D.

cfichten@dawsoncollege.qc.ca

Shirley Jorgensen, M.B.A.

sjorgensen@dawsoncollege.qc.ca

Alice Havel, Ph.D.

ahavel@dawsoncollege.qc.ca

Maria Barile, M.S.W.

mbarile@dawsoncollege.qc.ca

Réseau de Recherche Adaptech

Collège Dawson

3040, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec)

H3Z 1A4 Canada

Tél.: (514) 931-8731

Télec.: (514) 931-3567

www.adaptech.org
